

Château de Sissi



*Hôtel - Restaurant - Salon de thé
Réceptions - Mariages - Séminaires*

CONDITIONS GENERALES DE VENTES Hébergement

Réservation

Lors d'une première demande de la part du client, l'hôtel effectue une pré réservation appelée option. L'option est une réservation à durée limitée fixée par l'hôtelier qui donne au client un temps de réflexion sur l'engagement du contrat. L'option n'engage ni le client, ni l'hôtel. Toute option ne sera confirmée qu'après versement d'arrhes correspondant à 30% du montant total estimé ou par la communication de numéro de carte de crédit VISA ou MASTERCARD avec la date d'expiration et le cryptogramme.

La confirmation de réservation du client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de ventes.

Hébergement

Les chambres sont disponibles à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 12h00 le jour du départ. Toute chambre non libérée à 12h00 le jour du départ pourra donner lieu à la facturation d'une nuitée supplémentaire. La capacité d'hébergement de chacune des chambres est de 2 adultes maximum, seules certaines peuvent accueillir un enfant de moins de 12 ans dans un lit enfant facturé en supplément.

L'exclusivité du Château peut être allouée pour un mariage, ou autre réception, celle-ci s'entend du jour J à 15 heures au lendemain 12 heures. Dans ce cas l'accès au Château et à son domaine sont exclusivement réservés aux convives invités.

Facturation

Le prix facturé par l'hôtel au client est celui dont il est convenu le jour de la conclusion du contrat, majoré du coût des prestations non prévues initialement mais effectivement réalisées par l'hôtel à la requête du client lors de l'exécution du contrat. Les prix sont sujets à modifications sans préavis. Nos prix s'entendent service et TVA compris

Modalités de Paiement

Le règlement des arrhes devra être effectué par chèque bancaire. Le solde de la facture devra être réglé par chèque bancaire, carte bancaire acceptée par l'hôtel ou espèces au départ du client, aucun crédit ne peut être accordé.

Annulation

L'hôtel se réserve le droit absolu de résilier unilatéralement tout contrat dont l'objet ou la cause s'avère incompatibles avec la destination des lieux ou encore est contraire aux bonnes mœurs ou risque de troubler l'ordre public. L'hôtel se réserve le droit absolu de résilier unilatéralement le contrat en l'absence de règlement par le client de tout ou partie des arrhes stipulés à l'article « Réservation », sans préjudice du droit de l'hôtel de rechercher par toutes les voies de droit de paiement des sommes échues ou à échoir ainsi que l'indemnité du préjudice subi.

La résiliation unilatérale du contrat par le client l'oblige :

- moins de 48 heures avant l'exécution du contrat à s'acquitter d'une indemnité forfaitaire irréductible s'élevant à 50% du prix de la chambre.
- Moins de 24 heures avant l'exécution du contrat à s'acquitter d'une indemnité forfaitaire irréductible s'élevant à 100% du prix de la chambre.

L'hôtelier se réserve le droit de prélever le montant de la première nuit pour toute annulation non mentionnée 48 heures avant la date d'arrivée. Tous réductions de séjours en cours non signalées 48 heures avant la date prévue oblige comme dédommagement une indemnité égale à la facturation d'une nuit.

Règles de vie

Il est formellement interdit d'introduire de l'alcool et de la nourriture au sein de l'établissement y compris dans les chambres, il en est de même pour les animations musicales, la société se dégage de toutes responsabilités pour le bruit occasionné par d'autres clients.

Toute détérioration, vol de matériel subis par l'établissement et commis par les clients de l'hôtel pendant leur séjour seront facturés du montant des réparations. Les animaux domestiques sont autorisés dans les chambres moyennant un supplément, cependant ils sont interdits dans la salle de restaurant.

Clause attributive de compétence

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution du contrat ou à l'application et interprétation des présentes conditions générales de ventes seul sera compétent le Tribunal civil de l'arrondissement du Havre.

Janvier 2012